

*L'ajournement*

● (2210)

Un fonctionnaire s'occupant des parcs provinciaux et fédéraux dans l'Île-du-Prince-Édouard a fait remarquer que les gens vivant dans la partie centrale de la province sont sur le point d'être les victimes d'une détérioration irréversible de leurs milieux physique, esthétique et social, car il faut un programme complet pour répartir l'activité touristique si l'on veut éviter que toute l'industrie n'étouffe. Comme la plupart des touristes aiment faire le tour ou voyager d'un bout à l'autre de la province, un nouveau transbordeur desservant la pointe ouest de l'Île-du-Prince-Édouard constitue un élément intégrant, sinon essentiel de la politique provinciale visant un développement touristique équilibré sur tout le territoire de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois aussi que des industries primaires comme l'agriculture et la pêche profiteraient sans aucun doute de la réduction des délais d'expédition, question si essentielle à leurs intérêts pour ce qui est du transport des produits périssables au cours des saisons de pointe.

Bien des groupes veulent un nouveau service de transbordeurs: la Fédération des maires et des municipalités, les Chambres du commerce de l'Île-du-Prince-Édouard et, au Nouveau-Brunswick, l'Association des camionneurs de l'Atlantique ainsi que, tout récemment, l'étude fédérale-provinciale sur le tourisme dans le comté de Kent, financée en partie par le gouvernement fédéral; elle conclut très clairement à la rentabilité de ce nouveau service.

On a aussi conclu, je crois, que cela aiderait beaucoup l'est de la région du comté de Kent, au Nouveau-Brunswick. On peut donc constater que l'amélioration de ce service intéresse non pas une seule province mais bien deux.

Bien franchement, j'ai dit au début que je m'inquiétais de la qualité d'une des études dont nous sommes actuellement saisis, l'étude de l'ADI. Si le gouvernement fédéral ou le ministère des Transports se fient à cette étude publiée récemment, qui prétend faire une analyse de rentabilité d'un service de transbordeurs entre West Prince et le comté de Kent, je trouve que c'est tout à fait insatisfaisant, car le rapport est manifestement incomplet. Il ne tient pas vraiment compte des éléments de base. Tout d'abord, autant que j'aie pu voir, on a en fait très peu ou pas consulté les gens des régions touchées, ceux qui ont le plus à perdre ou à gagner.

Je pense aussi que les techniques fort douteuses utilisées pour prévoir le taux d'utilisation d'un tel service et comprendre l'intérêt qu'il peut présenter mettent en évidence la superficialité du rapport de l'ADI. Il est manifeste que la construction de nouvelles autoroutes, en particulier celles qui sont actuellement en cours de réalisation au Nouveau-Brunswick, devrait permettre un gain de temps considérable aux automobilistes qui font du tourisme, et en fin de compte aux gens qui se serviraient du service de transbordeurs pour transporter des marchandises à destination ou en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard. Une analyse complète des répercussions du nouveau service de transbordeurs sur le tourisme et les aspects connexes de l'économie fait totalement défaut.

Je crois, comme la Chambre de commerce de West Prince, qu'il faudrait soumettre cette étude de l'ADI, ainsi que certaines des études préliminaires, à des experts indé-

pendants. Si nous devons nous en remettre entièrement à l'étude fragmentaire et bornée de l'ADI, le nouveau service risque de donner l'impression de ne pas se justifier sur le plan économique, alors que dans le cadre d'une stratégie globale de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, comme ce devrait être le cas, il devrait au contraire garantir un confortable bénéfice net. Je pense que l'on pourrait en dire autant du développement du comté de Kent.

C'est là, je crois, un exemple de plus de cas où l'on a pas su aller à l'essentiel des problèmes que comporte une politique de développement. Bien des choses sont entrées en ligne de compte, on a procédé à bien des études, mais tout cela a été trop souvent superficiel. Nous avons manifestement besoin d'un programme de transports qui soit axé sur le développement. Pour l'instant, ce genre de programme est pratiquement inexistant. J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Goodale) peut me donner l'assurance qu'on travaille actuellement à un rapport plus complet qui nous sera bientôt proposé, et qui recommandera un programme d'action visant à mettre en place ce service de transbordeurs dont le besoin se fait cruellement sentir.

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis extrêmement sensible aux remarques de mon ami le député d'Egmont. Je le félicite de la façon dont il a traité ce soir d'un sujet qui intéresse directement la région d'où il vient.

Je regrette de ne pouvoir lui fournir ce soir de réponse précise, ou lui dire quand exactement un rapport plus complet sera présenté sur la situation qu'il exposait. J'ai sous les yeux le rapport qu'il a critiqué, c'est-à-dire l'étude relative au transbordeur West Prince-Kent County, subventionnée de concert par le ministère fédéral des Transports, par le ministère de l'Industrie et du Commerce de l'Île-du-Prince-Édouard et par le ministère de l'expansion économique du Nouveau-Brunswick.

Comme l'a dit le député cette étude affirmait, entre autres conclusions précises et parfaitement claires, que le service de transbordeur demandé par le député, et certainement par d'autres, était peu ou pas justifié sur le plan économique. A première vue, l'analyse de ce rapport est détaillée, du moins en apparence. Mais j'ai bien compris les propos tenus ce soir par le député, qui a signalé ce qu'il n'est sans doute pas le seul à considérer comme des inexactitudes d'analyse. Je suis sûr que ses propos seront transmis à ceux qui se penchent actuellement sur cette étude, et j'espère qu'ils pourront les éclairer dans toute la mesure du possible.

Ce rapport est maintenant du domaine public. Il a été communiqué aux intéressés, et j'espère que les autres également qui pourraient avoir des critiques à formuler à son sujet, ou à propos des autres études, les transmettront au ministre, afin qu'il en soit tenu compte au niveau des décisions. Les conclusions et l'analyse de l'étude en question sont présentement examinées dans le cadre de la planification des besoins globaux en matière de transports de l'Île-du-Prince-Édouard et du continent. Transport Canada s'emploie activement à ce travail d'ensemble, et j'espère que le député n'aura pas trop longtemps à attendre la réponse du ministre des Transports sur l'époque exacte où les résultats des travaux d'ensemble seront communiqués au public.